

Paris, le 14 février 2020

Déserts médicaux : il est urgent de revaloriser la médecine libérale !

L'étude de la Drees publiée aujourd'hui, vendredi 14 février, pointe le problème de l'accès aux soins, dans les territoires sous-dotés en médecins généralistes communément appelés les « déserts médicaux ». Le nombre de personnes vivant dans ces territoires est passé de 2,5 millions en 2015 à 3,8 millions en 2018.

Ceci est bien le résultat de la diminution du nombre de médecins généralistes, lié à un numerus clausus limité à 3500 étudiants en deuxième année dans les années 1995. Il faut rappeler qu'aujourd'hui ce sont environ 10 000 étudiants en 2^e année de médecine. Différentes mesures ont été prises, dont l'impact se fera sentir très progressivement. Saluons l'aide à l'installation, l'aide au regroupement des médecins, la mise en place des assistants médicaux ou la télémédecine. La dernière mesure concernant le cumul emploi-retraite qui, dès le 1^{er} janvier 2022, permettra aux médecins volontaires d'améliorer leur faible retraite, est une autre disposition favorable.

Le problème est complexe, multifactoriel. Aujourd'hui, les jeunes générations tardent à s'installer en médecine libérale, légitimement préoccupés par la dérive administrative de notre métier, ainsi que par une valeur de l'acte médical très en-deçà de la moyenne européenne qui rend l'exercice salarié plus attractif.

La CSMF attire l'attention du gouvernement sur cette situation qui s'aggrave pour des millions de Français et qui touche l'accès aux médecins généralistes, mais aussi aux médecins spécialistes. Il est urgent de prendre des mesures sur le tarif des actes médicaux afin que la médecine libérale attire réellement les jeunes générations. L'heure n'est pas à un ou deux euros de revalorisation de la consultation mais à une valeur de l'acte digne de notre profession. Les Français vont vite reprocher au gouvernement de ne pas avoir saisi l'ampleur de la crise actuelle, si des mesures très significatives ne sont pas prises dans les mois qui viennent.

Dr Jean-Paul Ortiz - Président
06 07 86 08 83
jp.ortiz@csmf.org

Relations presse : Adrien Chapron
01 43 18 88 17 / com@csmf.org

Suivez toute l'actu de la CSMF : [Facebook](#) [Twitter](#) [You Tube](#) www.csmf.org

Créée en 1928, la Confédération des Syndicats Médicaux Français est le premier syndicat de médecins français. Elle regroupe des syndicats de médecins libéraux généralistes et spécialistes et deux structures nationales, Les Généralistes-CSMF (médecins généralistes) et Les Spé-CSMF (médecins spécialistes). Elle fédère également 101 syndicats présents dans chaque département de métropole et d'outre-mer, les médecins à exercice particulier (MEP) et les médecins hospitaliers exerçant en libéral.

Elle défend et représente ses membres dans les différentes négociations, tables rondes auprès des institutions publiques notamment. Elle contribue tout au long de leur pratique à la formation permanente et les accompagne tout au long de leur parcours.

Dans ses valeurs, la CSMF revendique l'indépendance et la probité de la médecine, défend un contrat avec la société et l'esprit conventionnel. Elle soutient une médecine « libérale et sociale », véritable acteur économique, d'innovation et de progrès. Elle assure la défense syndicale individuelle et collective de tous les médecins libéraux. Elle est présidée par le Dr Jean-Paul Ortiz, médecin néphrologue, depuis mars 2014.